

colis du cœur



Les conditions pour bénéficier d'une aide alimentaire

Pour bénéficier de l'aide des Colis du Cœur, il faut contacter un service social qui délivre un bon.

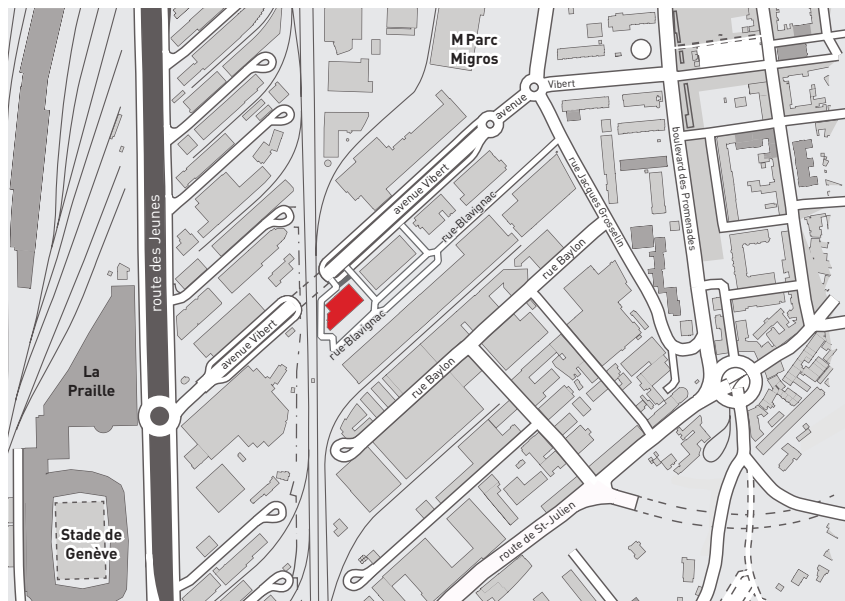
Les critères suivants doivent être respectés :

- Résider dans le canton de Genève
- Avoir un revenu en-dessous du minimum vital ou être dans une situation d'urgence

La distribution de nourriture s'effectue chaque mardi de 8h30 à 18h30.

Une participation financière de 1 franc par mois est demandée.

La durée de l'aide est définie par les services sociaux.



Informations utiles

Horaire de distribution

Chaque mardi de 8h30 à 18h30

Permanence téléphonique

lundi et mardi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

mercredi 8h30-12h00

Fondation Colis du Cœur

16, rue Blavignac - 1227 Carouge

T 022 300 27 59

info@colisducoeur.ch

colisducoeur.ch

